

Paris, le 13 mai 2015

Madame Angela Alves
Directrice de l'Ircec
9, rue de Vienne
75403 Paris cedex 08

Madame la directrice,

Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter pour votre récente nomination officielle au poste de directrice de l'Ircec.

Nous voulons revenir sur la réunion que nous avons eue avec vous et différents participants le 14 avril dernier (étaient présents en particulier Claude Lemesle et Dominique Le Brun). Il me semble que nos discussions ont été utiles, franches et cordiales, je souhaitais en prendre acte et vous en remercier.

Sauf erreur, le Snac n'a pas reçu, comme cela avait été annoncé, le compte rendu de notre réunion du 14 avril qui devait nous arriver pour validation.

Nous avons constaté dans certains documents rendus publics par l'Ircec qu'il était urgent pour les organisations professionnelles de retourner les comptes rendus des réunions corrigés et validés pour qu'ils puissent être pris en compte dans la suite de l'organisation du processus de concertation mené à la demande du ministère des Affaires sociales. En conséquence nous vous adressons le présent courrier récapitulatif des diverses propositions faites par le Snac à l'occasion de notre réunion du 14 avril.

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne le Snac, j'étais présente accompagnée de : Bessora Nan Nguema (membre du conseil, écrivain), Mathieu Gabella (membre du conseil, scénariste BD), Marco Attali (membre du conseil, compositeur), Anaïs Duchet (auteur de sous-titrages), Emmanuel de Rengervé (délégué général).

Voici la synthèse des propositions et positions du Snac formulées le 14 avril :

- ① Le Snac est favorable au principe de la réforme, mais compte tenu de la position majoritaire des auteurs qu'il représente, en désaccord sur un taux de 8 %.
- ② Le Snac n'est pas favorable à une application de la réforme sur des revenus antérieurs à la date d'application de la réforme, laquelle a été annoncée au 1^{er} janvier 2016.
- ③ Le Snac est favorable à un taux de 4 % sur tous sur les revenus de droits d'auteur (encaissés par les auteurs à compter du 1^{er} janvier 2016), au-dessus du seuil « d'affiliation » du régime de base de sécurité sociale (c'est-à-dire le seuil permettant la validation de 4 trimestres cotisés dans une année), avec un plafond de cotisation basé sur 2 fois le plafond de la sécurité sociale.

.../...

Pour les raisons supplémentaires suivantes, le Snac se prononce en faveur de ce 4 % pour tous les auteurs et sur tous les droits d'auteur :

- 4 % est cohérent (il ne peut pas y avoir dans cette proposition de déséquilibre éventuel du régime puisque c'est le taux qui a été proposé par le RAAP à ceux ayant cotisé au RACD et au RACL. Les trois régimes étant « étanches », il faut supposer que le taux de 4 % ne pose pas de difficulté particulière d'équilibre ou de déséquilibre).
- 4 % est juste et responsable : 4 % a une cohérence par rapport au taux de cotisation « part salariale » dans d'autres régimes de retraite complémentaire, 4 % est responsable car il entérine la réforme (cotiser plus pour sa retraite) mais à un niveau qui reste cependant acceptable pour les professionnels qui vont devoir adapter leur budget à cette nouvelle façon de procéder et à cette charge supplémentaire.
- 4 % pour tous est simple : une variété de taux ou de cas de figure en fonction de la source des revenus de droits d'auteurs compliquera la réforme pour l'administration du RAAP comme pour les auteurs. En particulier pour les auteurs pluri activités ou percevant des droits par plusieurs sources, il ne faudrait pas que cette réforme rende encore plus complexe les activités de création.

④ Le Snac est favorable à une période probatoire permettant de tester l'instauration de la réforme sur 2 à 3 ans (exercices).

L'avantage de cette proposition, sans rien interdire ou préjuger pour l'avenir est de permettre de :

- juger de la mise en place de la réforme en faisant les études d'impacts et en identifiant les problèmes.
- donner le temps aux affiliés de comprendre et d'absorber les effets de la réforme et de la proportionnalité des cotisations à leurs revenus.
- mettre en place des systèmes et des processus de collecte des cotisations qui puissent dans certains cas, être plus simples (modalité de précompte).
- envisager des financements autres pour la retraite complémentaire des artistes auteurs.
- vérifier que pour le secteur du livre, cette période permettra le fonctionnement et la viabilité de la réforme au regard du dispositif légal concernant la prise en charge partielle des retraites complémentaires des auteurs du livre par le dispositif Sofia.
- donner la possibilité au projet d'autonomisation du groupe Berri de s'éclaircir sagement.

⑤ Le Snac est favorable à l'instauration de la réforme en envisageant une période transitoire de 10 ans.

- Mise en place de la réforme, au taux de 4 %, sur les revenus 2016, mais en gardant la possibilité pendant une période transitoire de sur-cotiser par rapport aux 4 %, en maintenant les classes du système précédent.
- Possibilité d'une période transitoire ouverte à tous les affiliés RAAP à la date de l'application de la réforme.

⑥ Sujets divers :

- nous avons évoqué l'idée de permettre de revenir rétroactivement sur des sur-cotisations dans les 5 dernières années pour ceux qui prendraient leur retraite dans la phase transitoire.
- nous avons aussi évoqué l'idée de permettre à ceux, en principe non cotisants au RAAP car en dessous du seuil, de pouvoir volontairement cotiser au RAAP sur une base forfaitaire afin de valider au moins un minimum de points par an.

Suite n° 2

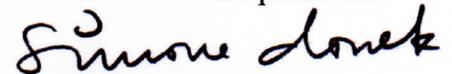
Voilà résumés, les éléments principaux que nous vous avons exposés lors de notre réunion.

Nous comptons sur vous pour que soit retransmis fidèlement ce courrier de notre organisation à titre de contribution officielle à la concertation en cours.

Nous attendons bien sûr les informations à venir sur la suite du déroulement du processus de concertation dans lequel nous continuerons à être présents grâce aux personnes que nous mandaterons à cet effet.

Croyez, Madame la directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente

A handwritten signature in black ink, reading "Simone Douek". The signature is written in a cursive, flowing style.

Simone Douek